



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 juillet 2024

## Label Grand site de France Salagou-Cirque de Mourèze : c'est officiel !

L'avis unanime de la commission du ministère de l'environnement s'est concrétisé avec la réception du courrier signé par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité. Le Grand site Salagou-Cirque de Mourèze est désormais officiellement un Grand site de France !

### La récompense d'un travail collectif

Le label, décerné à la collectivité gestionnaire du site, c'est-à-dire le syndicat mixte du Grand site Salagou-Cirque de Mourèze, présidé par Marie Passieux, vient récompenser une gestion et un projet.

« C'est le travail que nous menons depuis une dizaine d'années, en totale transparence et avec l'ensemble des acteurs présents, qui est ainsi récompensé, explique Marie Passieux, présidente du Grand site. Nous œuvrons à préserver les paysages, garantir un lieu de vie paisible pour les habitants, un milieu sécurisé pour la biodiversité protégée, et nous avons, pour les années à venir, des projets pour améliorer encore le site. »

### Un label de développement durable

Le Réseau des Grand sites de France définit le label ainsi :

Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. **L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.** Ce label est attribué, à la demande du territoire, à un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label.

« C'est un travail de titan que de faire en sorte que le site demeure dans cet état d'aspect naturel, précise Marie Passieux. Si on laissait faire, il serait défiguré depuis longtemps. Il faut déployer une énergie infinie pour que les réalisations s'accomplissent, les pratiques et les mœurs évoluent, pas à pas. »

Ce label, gage de sérieux, conféré pour une durée de 8 ans, permet la définition d'un projet de territoire partenarial rédigé par le Syndicat mixte avec les services de l'Etat, l'ensemble des collectivités membres, le Département de l'Hérault, la communauté de communes du Clermontois, celle du Lodévois et Larzac et celle du Grand Orb, ainsi que tous les partenaires, associations, fédérations, prestataires professionnels, qui œuvrent, chaque jour, sur le site.

Contact : [info@lesalagou.fr](mailto:info@lesalagou.fr) – 07 88 14 59 40 (Cécile Olive, directrice du Grand site)



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze  
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault  
04.67.44.68.86 – [info@lesalagou.fr](mailto:info@lesalagou.fr)  
[grandsitesalagoumourèze.fr](http://grandsitesalagoumourèze.fr)

